

SPECIFICATIONS TECHNIQUES
POUR L'ACQUISITION DE 6.000 METRES LINEAIRES EN
MANDRINS SPIRALES EN CARTONS DESTINES POUR LE
BOBINAGE DU PAPIER IMPRESSION-ECRITURE

Article 01- Objet :

La Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa (SNCPA) se propose de lancer une consultation pour l'acquisition de **6.000 mètres linéaires** en mandrins spiralés en cartons destinés pour le bobinage du papier impression-écriture et articles assimilés.

Ce mandrin sera utilisé à la bobineuse de la machine à papier.

Article 02-Offre technique :

L'offre doit contenir les documents techniques suivants :

- Une Fiche technique à remplir par le soumissionnaire, compte tenu de la demande de la SNCPA conformément au modèle en **Annexe 01**
- Fiches techniques des produits proposés
- Un certificat d'analyse comportant la longueur, le diamètre intérieur, le diamètre extérieur et la résistance à l'écrasement effectué chez le centre technique de l'emballage et de conditionnement PACKTEC ou un organisme accrédité
- Engagement sur la qualité conformément au modèle de **l'Annexe 02**.
- Engagement de fournir une fiche d'analyse de produit à l'expédition effectuée chez le centre technique de l'emballage et de conditionnement PACKTEC ou un organisme accrédité rapportant sur les dimensions et la résistance à l'écrasement conformément au modèle en **Annexe 03**

Article 03-Etendue de fournitures :

1°- Type et qualité des mandrins :

Les mandrins spiralés en carton objet de cet appel d'offres doivent être de diamètre intérieur **7,60 cm** et de diamètre extérieur minimum **10,3 cm**.

2°- Longueur des mandrins demandés :

- La longueur des mandrins de chaque lot demandé sera définie dans le bon de commande
- La longueur des mandrins varie entre 15 cm et 150 cm
- Le soumissionnaire adjudicataire de cet appel d'offre n'a pas le droit à s'opposer à la fourniture des mandrins dont les longueurs sont demandées dans le bon de commande et qui sont entre 15 cm et 150 cm.

Tolérances des dimensions :

- Diamètre intérieur : **76mm \pm 0,5 mm**
- Diamètre extérieur : **\geq 103mm**.
- Longueur : la longueur qui sera demandée dans le bon de commande **\pm 0,2cm**.

3°- Résistance à l'écrasement :

Les mandrins objet de cette consultation vont servir pour le bobinage du papier à une vitesse de 1800 m/min ; l'enfilement du papier pour chaque bobine pourra atteindre un poids de 800 kg selon la laize.

Ce papier en bobines sera transporté sur camions pour des imprimeries ; la résistance du mandrin à l'écrasement est un facteur déterminant pour la bonne tenue du mandrin et son imprimabilité.

La résistance à l'écrasement du mandrin en k N/m selon LA NORME ISO 11093-9 doit être supérieure ou égale à **15 k N/m**.

4°- Engagement sur la qualité :

Chaque soumissionnaire est demandé de présenter **un engagement** conformément au modèle de **l'annexe 02** répondant aux caractéristiques suivantes :

Les mandrins à fournir ne doivent présenter aucun défaut de qualité. Ils doivent présenter une résistance à la compression, à la flexion et à l'écrasement. La « Cylindricité » doit être parfaite et les Surfaces externe et interne doivent être bien lisses.

En outre, les mandrins ne doivent pas présenter de "faux Rond" ou de déformation longitudinale. Les spires doivent être bien collées avec une absence de décollage des spires lors de la coupe des mandrins ou de mollesse.

La coupe des mandrins doit être parfaite et ne présente pas des bavures et des déchirures.

5°-Certificat d'analyse :

Le fournisseur doit fournir avec son offre un certificat d'analyse comportant la longueur, le diamètre intérieur, diamètre extérieur et la résistance à l'écrasement effectué chez le centre technique de l'emballage et de conditionnement PACKTEC ou un organisme accrédité

Article 04-Délai de livraison :

La livraison sera effectuée en un seul lot, le fournisseur n'a pas à s'y opposer aux dimensions des mandrins selon le besoin de la SNCNA dans le bon de commande.

La livraison doit être faite 15 jours à partir de la date du bon de commande.

Article 05-Emballage et Conditionnement :

L'emballage doit être choisi de telle sorte qu'il résiste aux risques inhérents aux manutentions et mode de transport préconisés par le fournisseur et doit porter la date de fabrication des mandrins.

Le fournisseur est responsable des dommages causés aux produits transportés et provenant des défauts d'emballage.

Article 06-Contrôle à la réception:

La SNCNA effectuera à ses frais une analyse qualitative des mandrins livrés chez le centre technique de l'emballage et de conditionnement PACKTEC ou un organisme accrédité.

Dans le cas de la non-conformité des marchandises le fournisseur est tenu de remplacer le lot non conforme dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de la notification par la SNCNA.

ANNEXE 1
FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE
(La fiche doit être minutieusement remplie conformément à ce modèle,
à éviter les réponses d'ordre général)

Critères de conformités techniques	Proposition du soumissionnaire
<p>1°- Type et qualité des mandrins Les mandrins spiralés en carton objet de cette consultation doivent être de diamètre intérieur 7,60 cm et de diamètre extérieur minimum10,3 cm.</p> <p>2°- Longueur des mandrins demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La longueur des mandrins de chaque lot demandé sera définie dans le bon de commande ➤ La longueur des mandrins varie entre 15 cm et 150 cm ➤ Le soumissionnaire adjudicataire de cette consultation n'a pas le droit à s'opposer à la fourniture des mandrins dont les longueurs sont demandées dans le bon de commande et qui sont entre 15 cm et 150 cm. <p>2°- Tolérances des dimensions :</p> <p>-Diamètre intérieur : 76mm \pm 0,5 mm -Diamètre extérieur : \geq103mm. -Longueur : la longueur qui sera demandée dans le bon de commande \pm0,2cm.</p> <p>3°- Résistance à l'écrasement : Les mandrins objet de cette consultation vont servir pour le bobinage du papier à une vitesse de 1800 m/min ; l'enfilement du papier pour chaque bobine pourra atteindre un poids de 800 kg selon la laize. Ce papier en bobines sera transporté sur camions pour des imprimeries ; la résistance du mandrin à l'écrasement est un facteur déterminant pour la bonne tenue du mandrin et son imprimabilité. La résistance à l'écrasement du mandrin en k N/m selon LA NORME ISO 11093-9 doit être supérieure ou égale à <u>15 k N/m</u>.</p>	

Signature et Cachet

.....

.....

ANNEXE N° 02

Engagement sur la qualité des mandrins

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société

Objet du marché

M'engage à fournir des mandrins : ne présentant aucun défaut de qualité. Ils doivent présenter une résistance à la compression, à la flexion et à l'écrasement. La « Cylindricité » doit être parfaite et les Surfaces externe et interne doivent être bien lisses.

En outre les mandrins ne doivent pas présenter de "faux Rond" ou de déformation longitudinale. Les spires doivent être bien collées avec une absence de décollage des spires lors de la coupe des mandrins ou de mollesse.

La coupe des mandrins doit être parfaite et ne présente pas des bavures et des déchirures.

Fait à le,

Le soumissionnaire

(Signature et Cachet)

ANNEXE N° 03

MODELE D'ENGAGEMENT D'UN CERTIFICAT D'ANALYSE

Je (nous) (1) soussigné(s).....

Agissant en qualité de (2)

En cas où je serai l'adjudicataire de la présente consultation, je m'engage à envoyer un certificat d'analyse du produit à l'expédition effectuer chez le centre technique de l'emballage et de conditionnement PACKTEC ou organisme accrédité rapportant sur les dimensions et la résistance à l'écrasement.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Signature et Cachet)

.....
.....